

Elections municipales 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**



Les règles changent à partir de cette année.

Dorénavant, les candidats devront se présenter sur une **liste paritaire en respectant l'alternance homme/femme**. Une souplesse est introduite dans la loi, pour les communes de moins de 1000 habitants, il y est autorisé la présentation d'une liste comptant jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal (pour Le Pas 13 au lieu de 15).

**Il sera donc impossible de rayer ou ajouter des noms sur un bulletin de vote
ou de modifier l'ordre des candidats.**

Il faudra donc s'habituer à un nouveau mode de scrutin : le scrutin de liste proportionnel à deux tours. S'il n'y a qu'une seule liste en lice, elle obtiendra automatiquement la totalité des sièges.

S'il y a plusieurs listes, la liste qui obtient la majorité absolue dès le 1^{er} tour, obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'atteint les 50 % des suffrages exprimés au 1^{er} tour, un 2nd tour est organisé, auquel ne peuvent se présenter que les listes ayant recueilli 10 % des suffrages exprimés.

Enfin, n'oubliez pas de venir avec une pièce d'identité le jour du scrutin.



**Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales,
vous avez jusqu'au 6 février 2026 dernier délai.**